Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B **RÈGLEMENT (CE) Nº 2110/2005 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL**

du 14 décembre 2005

relatif à l'accès à l'aide extérieure de la Communauté

(JO L 344 du 27.12.2005, p. 1)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) nº 1905/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006	L 378	41	27.12.2006

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2005R2110:20051228:FR:PDF